

Des engrais verts à la réduction des sulfites

L'image surannée que peut parfois véhiculer l'agriculture biologique ferait presque oublier les nombreuses innovations à la fois techniques et oenologiques qui chaque année participent à l'évolution de ce secteur viticole. Parmi les nombreuses initiatives techniques développées, on retiendra, notamment, en matière d'agronomie, l'utilisation, de plus en plus fréquente dans la région, d'engrais verts, ces plantes cultivées entre les rangs de vignes dans le but d'améliorer la fertilité et la structure des sols. « Les racines de ces plantes, qui sont le plus souvent des légumineuses ou des céréales, fissurent le sol et augmentent notamment sa perméabilité à l'eau », souligne Nicolas Constant, ingénieur viticole. Ces plantes fixent également l'azote de l'air dans le sol et en améliorent ainsi grandement sa qualité. »

Depuis quelques années, on voit également apparaître dans le vignoble occitan de nouveaux outils de travail du sol,

à l'instar des disques émoteurs. « Ils sont rapides et faciles à utiliser pour venir à bout de l'herbe, même haute », assure Nicolas Constant. Mais ce matériel installé sur un tracteur a surtout pour avantage de pouvoir être utilisé à vitesse rapide. « Et c'est important car actuellement on travaille sur la réduction des émanations de gazoil des tracteurs ; et pour cela, on a constaté qu'en roulant dans les vignes entre 6 et 8 km/h, les engins consomment et surtout polluent beaucoup moins qu'en se déplaçant entre 2 et 4 km/h comme c'est le cas pour la plupart d'entre eux actuellement. »

Pour mémoire, on rappellera qu'il y a deux ans lors du salon Sitevi à Montpellier, la Fédération gardoise des vignerons indépendants et les élèves et enseignants de l'UT de Nîmes avaient présenté un tracteur électrique de plus de 100 chevaux. Une alternative économique et environnementale fort intéressante qui, pour l'heure,



■ Le tracteur électrique. M.E.

cherche encore à être commercialisée !

Robots dans les vignes

On voit aussi apparaître de façon, certes plus disparate et surtout plus rare, des outils robotisés pour le travail du sol. En région, la société Naio, implantée à Escalquens en Haute-Garonne, propose à la vente des robots agricoles conçus notamment pour désherber et biner ; une manière d'augmenter la rentabilité et de préserver l'environnement. « Mais ces robots sont encore très chers, et seules les très grosses propriétés peuvent

aujourd'hui se les offrir. »

Dans la cave aussi les innovations vont bon train. Les ingénieurs de Sudvinbio travaillent actuellement sur la réduction des sulfites et la production de vins sans sulfites ajoutés. « Nous menons actuellement deux projets, confie Valérie Pladeau. Le premier est la bio protection en oenologie comme solution alternative au sulfite, préférentiellement. Cela consiste à ensemencher précocement sur raisin ou sur moût des espèces de levures comme et maîtrisée qui s'implantent au détriment d'une flore potentiellement d'altération. Nous travaillons en fait sur des alternatives à la fonction antiséptique du SO₂. » L'autre projet consiste à un emballage actif dans le cadre du bouchage de bouteille à capsule. Il s'agit d'introduire une cupule en fond de capsule qui contiendrait des levures inactivées dont l'objectif antioxydant permettrait de protéger le vin en bouteille de l'oxydation, et ainsi garantir la qualité des vins sans SO₂.

L'INITIATIVE

Un logo pour la conversion

Il est un peu tôt pour tirer un premier bilan du label "Conversion agriculture bio" lancé en juillet par l'association héraltaise Sudvinbio. « Impact ou pas, la réalité est qu'en 2018 le taux de conversion en production bio est passé de 16 % à 28 % en Occitanie », souligne Patrick Guiraud, le président de l'association à l'origine de l'initiative. Ce label, identifiable par un logo CAB aux lettres blanches sur fond vert clair apposé sur l'étiquette, doit permettre d'identifier les vins de la région en conversion vers l'agriculture bio, et de les commercialiser dès leur deuxième année de transition. Il s'agit là d'une initiative unique en France et à ce jour profitable qu'aux vignerons d'Occitanie. « Nous nous sommes rapprochés de l'Institut national des appellations d'origine afin de savoir si on ne pouvait pas développer ce logo sur l'ensemble du territoire, mais l'institut nous a fait comprendre que c'était trop

compliqué, regrette Patrick Guiraud. Toutefois, nous sommes prêts à discuter avec d'autres régions viticoles qui voudraient profiter de cet outil de valorisation. » Avec un tel dispositif, les viticulteurs en conversion – un processus qui dure trois ans et qui a un coût élevé – sont assurés que les metteurs en marché s'engagent durant cette période à acheter leurs vins labellisés à hauteur de 90 % du prix du marché des vins biologiques. Mais outre le fait de permettre aux vignerons concernés de profiter d'un revenu les aidant à passer le cap, la commercialisation des vins labellisés CAB doit aider également au maintien des volumes à l'étranger. Ainsi, selon les estimations, en région les surfaces de vignobles en deuxième et troisième années de conversion sont évaluées à ce jour à près de 6 000 hectares, soit l'équivalent en volume de production de près de 260 000 hectolitres. Ce qui n'est pas négligeable.